



Nouvelle Edition 2026

Devenez acteur
d'une mission
de santé publique



CR-IDF
Comité Régional
Don de Sang Bénévole
Région Ile-de-France



L'ÉDITO



« AU CŒUR DE LA VILLE »

Laure Bourguignat,
Directrice de l'EFS
Île-de-France
par intérim

Le rôle des collectivités est essentiel et prépondérant dans la mobilisation des citoyens autour de notre grande cause nationale de santé publique, le don de sang.

Le Label COMMUNE DONNEUR permet aux collectivités de s'inscrire dans une démarche citoyenne en faveur du don de soi, des dons de vie. En participant à ce label, vous entrez dans la grande chaîne de solidarité et devenez des ambassadeurs du don de sang, aux côtés de l'Etablissement français du sang, des bénévoles et des donneurs.

Votre soutien est essentiel car 69 % des dons prélevés en Ile-de-France le sont au plus près des citoyens grâce aux collectes mobiles (dont 84% dans les communes franciliennes)

En France, chaque année, 1,7 million de personnes donnent leur sang. Grâce à cette générosité, plus d'1 million de patients sont soignés. Fidéliser les donneurs et développer une politique active de recrutement de nouveaux candidats au don est indispensable pour assurer notre mission de service public.

Les collectivités, les élus et les équipes municipales ont un rôle essentiel à jouer en tant que relais d'information. Prescripteurs auprès du grand public et acteurs de proximité, les collectivités territoriales ont ainsi la possibilité de s'inscrire dans une démarche responsable, d'intérêt général et de santé publique.

Le label COMMUNE DONNEUR, sous la responsabilité de l'EFS Île-de-France et du Comité Régional Fédéré pour le Don de Sang Bénévole de la région Île-de-France, répond à cette démarche.

Le LABEL est un symbole d'engagement

Le Label COMMUNE DONNEUR symbolise et valorise l'engagement de la commune concrétisé dans ses actions menées en faveur du don de sang. Il est attribué en fonction de la nature, de la qualité et de la diversité de ces actions. Suivant l'importance et la force de son engagement, la collectivité candidate au label pourra se voir attribuer un label de niveau « bronze », « argent » et « or ».

Le Label COMMUNE DONNEUR est un bel outil au service de l'autosuffisance quantitative et qualitative en produits sanguins, de la région Ile-de-France. Il est le symbole de la contribution, indispensable et indéniable, des collectivités à une promotion large du don de sang auprès des citoyens.

Participez à ce label et saisissez l'opportunité de distinguer votre ville, l'ensemble de vos équipes municipales et des habitants pour leur engagement et investissement en faveur du don de sang.



L'ORGANISATION DU LABEL

COMMENT PRÉSENTER SA CANDIDATURE AU LABEL ?



* L'identifiant attribué à la commune, lui restera rattaché durant toute la vie de son label (même pendant d'éventuelles périodes d'interruption).
** La saisie pourra être modifiée à tout moment et autant de fois que nécessaire, jusqu'à une phase de clôture/signature finale.



I - Acte de candidature (fiche d'engagement) Label jusqu'au 31 décembre 2025

II - Création du compte de la collectivité (1re candidature) jusqu'au 31 janvier 2026

III - Dossier de candidature => mars 2026

Je remplis mon dossier de candidature en reportant toutes les actions menées par ma collectivité en année 2025. Si j'ai mis en place de nouvelles actions en début d'année 2026 je les reporte également et indique en commentaire la période de réalisation. Je clôture impérativement ma candidature au plus tard le 31 mars de l'année 2026. Je sais à tout moment où j'en suis de ma candidature et à quel niveau du label je peux prétendre.

IV - Réunion du Jury du Label - attribution des Labels 2026 ➡ avril 2026

Une fois que tous les dossiers de candidature sont clôturés, les membres du jury du label se réunissent en séance plénière pour les examiner, une par une, et délibérer sur l'attribution et les niveaux de label accordés aux communes candidates.

V - Information sur l'attribution du label ➡ mai 2026

Les communes sont informées du résultat de leur candidature dans les 30 jours qui suivent la réunion du jury.

VI - Remise des trophées du label COMMUNE DONNEUR ➡ salon de l'AMIF juin 2026

VII - Renouvellement de candidature - avant le 31 décembre 2026

Un label accordé pour 3 ans

Le label est accordé pour une durée de 3 ans. Il sera toutefois demandé à la collectivité labellisée de déposer dans la plateforme, dans un espace ad hoc, un rapport simple des actions menées en N+1 et N+2.

Un contrôle aléatoire pourra également être organisé au cours de la vie du Label, en année N+1 ou en année N+2. Les communes concernées en seront informées suffisamment à l'avance pour leur permettre de réunir les éléments nécessaires au contrôle (les justificatifs des actions fournis dans l'ancienne version du Label).

Une collectivité qui souhaiterait ne pas attendre la fin des 3 années pour accéder à un niveau supérieur du Label peut à tout moment (avant la fin de l'année N-1 du label souhaité) refaire acte de candidature et suivre à nouveau le processus de primoaccès au label (acte d'engagement, confirmation par le bureau du label d'accès au dossier de candidature pour renseignement dans la plateforme). Le label qui lui sera alors accordé pour une nouvelle période de 3 ans.

A l'issue des 3 ans, la collectivité qui souhaite le renouvellement de son Label doit, avant le 31 décembre de l'année N+2 l'exprimer via la rubrique « renouvellement » de la plateforme. Un rappel lui sera envoyé quelques semaines avant l'échéance, et à plusieurs reprises. Elle devra ensuite remplir à nouveau son dossier (cf plus haut).

L'octroi du Label COMMUNE DONNEUR sera matérialisé par un trophée indiquant le niveau du label « bronze », « argent » ou « or », le nom de la collectivité, et l'année d'obtention du Label. Les trophées seront remis aux collectivités dans le cadre du salon de l'Association des Maires d'Île-de-France, partenaire du Label depuis sa création.

LES PRIX DU JURY

Un prix du jury pourra être remis à la commune ayant mis en œuvre une ou plusieurs actions remarquables en faveur du don de sang, son ou ses actions font alors l'objet d'une communication spécifique au cours de la cérémonie de remise des labels et lors des différentes actions de communication menées pour valoriser les bénéficiaires du label.

LA BOÎTE À OUTILS

La boîte à outils contient tous les éléments que vous pourrez utiliser après l'obtention du label COMMUNE DONNEUR, pour mettre en avant votre engagement en faveur de notre cause de santé publique. Ils sont disponibles sur la plateforme tout comme :

LE LOGO



Le logo du label pour vos supports de communication (publications, site internet, courriers...).

LE PANNEAU D'ENTRÉE DE VILLE



L'EFS Île-de-France fournit la charte graphique pour la conception du panneau. La création, la mise en page, la fabrication et la pose sont à la charge de la collectivité. Vous pourrez faire poser ces panneaux d'entrée de ville que vous ayez obtenu le niveau bronze, argent ou or.

LES CRÉATEURS DU LABEL

L'Établissement français
du sang Île-de-France



Créé le 1^{er} Janvier 2000, l'Établissement français du sang (EFS), placé sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la santé, est un établissement public de l'Etat. L'EFS Île-de-France est l'un des 13 établissements régionaux qui le composent. Établissement médical, scientifique et technique, l'EFS a pour vocation première de maintenir l'autosuffisance en produits sanguins labiles sur l'ensemble du territoire. L'EFS Île-de-France intervient sur la région administrative francilienne. Il couvre presque 20% des besoins nationaux en produits sanguins.

efs.sante.fr

Le Comité Régional Fédéré
pour le Don de Sang Bénévole
de la région Île-de-France



Le Comité Régional est adhérent à la Fédération française pour le don de sang bénévole reconnue d'utilité publique. Il se compose de plus de 80 associations, regroupées en 7 unions départementales, ainsi que d'associations d'entreprises. Près de 600 bénévoles œuvrent aux côtés de l'EFS Île-de-France, et apportent ainsi localement un soutien précieux avant, pendant et après les collectes, toujours dans le but de recruter et fidéliser les donneurs.

ffdsb.org

NOTRE PARTENAIRE



Avec le soutien de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF)

L'association des Maires d'Île-de-France soutient ce projet depuis sa création en 2009. Une convention de partenariat tripartite a été signée avec l'EFS Île-de-France et le Comité Régional en décembre 2010. Ce partenariat vise à constituer avec les Maires d'Île-de-France un réseau de communication et d'information sur le don de sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement régional en produits sanguins.

amif.asso.fr



Bureau du label - Bâtiment A
122, 130 rue Marcel Hartmann
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : +33(0)1 43 90 50 00

idf.bureaudulabel@efs.sante.fr